

VILLE  DE LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2016/1939

Patinoire Charlemagne - Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste - Réfection et isolation des façades - 100 Cours Charlemagne à Lyon 2e - Opération n° 02061649 - Lancement des études de l'opération et affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 , Programme n° 20004 - Election des membres du jury et des membres de la Commission d'Appel d'Offres ouvert de maîtrise d'œuvre

Direction de la Construction

Rapporteur : Mme GAY Nicole

SEANCE DU 14 MARS 2016

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 17 MARS 2016

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 7 MARS 2016

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 18 MARS 2016

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme BRUGNERA, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. BRUMM, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme DOGNIN-SAUZE, Mme REYNAUD, M. LE FAOU, Mme RIVOIRE, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. GRABER, Mme FRIH, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme PICOT, Mme BERRA, M. BERAT, M. TOURAINÉ, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, M. LEVY, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, M. JULIEN-LAFERRIERE, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, M. BOUDOT, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. DURAND (pouvoir à M. RUDIGOZ), M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. BRAILLARD (pouvoir à M. BERNARD), Mme HOBERT (pouvoir à Mme FRIH), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à M. REMY)

ABSENTS NON EXCUSES :

2016/1939 - PATINOIRE CHARLEMAGNE - REFECTION DE LA DALLE, DE LA RAMBARDE ET DE LA PRODUCTION DE FROID DE LA PISTE - REFECTION ET ISOLATION DES FAÇADES - 100 COURS CHARLEMAGNE A LYON 2E - OPERATION N° 02061649 - LANCEMENT DES ETUDES DE L'OPERATION ET AFFECTATION D'UNE PARTIE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME N° 2015-1 , PROGRAMME N° 20004 - ELECTION DES MEMBRES DU JURY ET DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES OUVERT DE MAITRISE D'ŒUVRE (DIRECTION DE LA CONSTRUCTION)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 février 2016 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Par délibération n° 2015/1195 du 9 juillet 2015, vous avez approuvé le plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon qui comprend le projet « Patinoire Charlemagne : dalle et rambarde ».

Par délibération n° 2015/1725 du 17 décembre 2015, vous avez approuvé l'actualisation des autorisations de programme dans le cadre de la gestion financière du plan d'équipement pluriannuel de la Ville de Lyon, dont celle n° 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs PEP 2015-2020 », programme n° 20004 « Conservation patrimoine Sports ».

Les installations de froid existantes de la patinoire Charlemagne sont vétustes et peu performantes. La maintenance de ces installations représente un coût important. L'objectif de cette opération est de remplacer les installations de production frigorifique par un système à haut rendement avec récupérateur de chaleur. Le dispositif de récupération de chaleur sur la condensation de la nouvelle installation permettra d'alimenter la résistance de la fosse à neige, le préchauffage de l'eau chaude sanitaire et le préchauffage sur les centrales de traitement d'air.

Par ailleurs, cette opération comprend la réfection complète de la piste (dalle et réseau de froid), ainsi que des rambardes existantes pour une mise à niveau réglementaire.

Enfin, pour limiter les déperditions, une isolation extérieure des pignons du bâtiment est prévue.

Les études de cette opération, estimées à 450 000 € TTC, sont à financer par affectation d'une partie de l'autorisation de programme n° 2015-1 « Conservation du patrimoine équipements sportifs PEP 2015-2020 », programme n° 20004 « Conservation patrimoine Sports ».

Le montant de l'opération est estimé aujourd'hui à 3 300 000 € (valeur août 2013). Ce montant sera précisé à l'issue des études de maîtrise d'œuvre à venir, au stade APD (avant-projet définitif).

La maîtrise d'œuvre sera attribuée après mise en concurrence, par voie d'appel d'offres ouvert, conformément au Code des Marchés Publics.

Cette attribution intervient après avis d'un jury et décision de la Commission d'Appel d'Offres.

Les membres du jury et de la Commission d'Appel d'Offres seront élus selon les modalités définies par le Code des Marchés Publics.

Compte tenu de la spécificité de ce projet, il convient de procéder à l'élection des Conseillers municipaux appelés à siéger d'une part, au jury et d'autre part, en Commission d'Appel d'Offres, conformément au Code des Marchés Publics.

Pour le jury, je vous propose de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants. Le président désignera des personnalités qualifiées et, s'il le souhaite, des personnalités présentant un intérêt particulier pour l'opération, conformément aux articles 22 et 24 du Code des Marchés Publics.

Pour la Commission d'Appel d'Offres spécifique à ce projet, je vous propose de procéder à l'élection de cinq membres titulaires et de cinq membres suppléants.

Les marchés de travaux, de coordonnateur SPS, de contrôleur technique et autres marchés d'études seront attribués en application des dispositions du Code des Marchés Publics.

Vu les délibérations n° 2015/1195 du 9 juillet 2015 et n° 2015/1725 du 17 décembre 2015 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu le résultat du scrutin auquel il a été procédé ;

Vu l'avis du Conseil du 2^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission Immobilier, Bâtiments ;

DELIBERE

1 - La maîtrise d'œuvre étant attribuée après mise en concurrence par voie d'appel d'offres ouvert, les membres du Conseil municipal appelés à siéger au jury, conformément aux dispositions du Code des Marchés publics, sont élus au scrutin à bulletins secrets avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Ce jury sera composé de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste A :

- Richard BRUMM
- Nicole GAY
- Roland BERNARD
- Françoise RIVOIRE
- Louis PELAEZ
- Françoise CHEVALLIER
- Gérard CLAISSE
- Blandine REYNAUD
- Ali KISMOUNE
- Elvire SERVIEN

Liste B :

- Denis BROLIQUIER
- Inès de LAVERNEE
- Véronique BAUGUIL
- Pierre BERAT
- François ROYER
- Joëlle SANGOUARD
- Luc LAFOND
- Elodie ROUX de BEZIEUX
- Pascal BLACHE
- Stéphane GUILLAND

Résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	73
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	69

Ont obtenu :

Liste A présentée par M. Richard BRUMM : 48 voix
Liste B présentée par M. Denis BROLIQUIER : 21 voix

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle auquel il a été procédé les élus suivants sont élus pour siéger au sein du jury pour l'opération «Patinoire Charlemagne - Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste - Réfection et isolation des façades» :

Titulaires : Richard BRUMM, Nicole GAY, Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Inès de LAVERNEE

Suppléants : Françoise RIVOIRE, Louis PELAEZ, Françoise CHEVALLIER, Véronique BAUGUIL Pierre BERAT

2 – Le jury sera présidé par M. le Maire ou son représentant.

3 - Les membres du Conseil municipal appelés à siéger en Commission d'Appel d'Offres, conformément aux dispositions du Code des Marchés publics, sont élus au scrutin à bulletins secrets avec une répartition des sièges à la représentation proportionnelle au plus fort reste sans vote préférentiel ni panachage.

Cette commission sera composée de 5 membres titulaires et de 5 membres suppléants.

Les listes suivantes ont été déposées :

Liste A :

- Richard BRUMM
- Nicole GAY
- Roland BERNARD
- Françoise RIVOIRE
- Louis PELAEZ
- Françoise CHEVALLIER
- Gérard CLAISSE
- Blandine REYNAUD
- Ali KISMOUNE
- Elvire SERVIEN

Liste B :

- Denis BROLIQUIER
- Inès de LAVERNEE
- Véronique BAUGUIL
- Pierre BERAT
- François ROYER
- Joëlle SANGOUARD
- Luc LAFOND
- Elodie ROUX de BEZIEUX
- Pascal BLACHE
- Stéphane GUILLAND

Résultats du scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	73
Bulletins blancs	4
Bulletins nuls	0
Nombre de suffrages exprimés	69

Ont obtenu :

Liste A présentée par M. Richard BRUMM : 48 voix
Liste B présentée par M. Denis BROLIQUIER : 21 voix

Vu les résultats du scrutin secret à la représentation proportionnelle auquel il a été procédé, les élus suivants sont élus pour siéger en Commission d'Appel d'Offres pour l'opération «Patinoire Charlemagne - Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste - Réfection et isolation des façades» :

Titulaires : Richard BRUMM, Nicole GAY, Roland BERNARD, Denis BROLIQUIER, Inès de LAVERNEE

Suppléants : Françoise RIVOIRE, Louis PELAEZ, Françoise CHEVALLIER, Véronique BAUGUIL Pierre BERAT

4 – La Commission d’Appel d’Offres sera présidée par M. le Maire ou son représentant.

5 - Le lancement des études de l’opération n° 02061649 «Patinoire Charlemagne - Réfection de la dalle, de la rambarde et de la production de froid de la piste - Réfection et isolation des façades», est approuvé. Cette opération sera financée par affectation d’une partie de l’autorisation de programme n° 2015-1, programme n° 20004.

6 – M. le Maire est autorisé à :

- lancer la procédure de désignation du Maître d’œuvre en application du Code des Marchés Publics ;
- régler les indemnités des personnalités qualifiées et personnalités présentant un intérêt particulier pour l’opération ;
- déposer le permis de construire ou de démolir, ou la déclaration de travaux afférents.

7 – Conformément aux dispositions arrêtées au plan d’équipement pluriannuel, la dépense en résultant sera financée à partir des crédits de paiements inscrits ou à inscrire au budget de la Ville de Lyon – programme n° 20004, AP n° 2015-1, opération n° 02061649 et imputée aux chapitres 20, 23 et autres, fonction 414, selon la décomposition de l’échéancier prévisionnel suivant, susceptible de variations, compte tenu des aléas de chantier ou autres pouvant survenir :

- 2016 : 200 000 € ;
- 2017 : 200 000 € ;
- 2018 : 50 000 €.

8 – Pour la mise en œuvre de cette opération, M. le Maire est autorisé à solliciter toutes participations financières potentielles, en particulier toutes subventions y compris le FEDER, le FSE ou tout autre fonds européen, auprès des partenaires concernés. A cet effet, il signera tout document afférent à l’attribution et à l’encaissement des recettes.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l’Adjointe déléguée,

N. GAY